



# TRIATHLON DES SAUVETEURS 2016

CFI ORLEANS

## REGLEMENT DES EPREUVES



### Article 1 : Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux sauveteurs, selon 2 profils :

- à tout adhérent de la SNSM à jour de cotisation et disposant d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique. Ces 2 dernières conditions doivent pouvoir être confirmées par le président de station, le directeur de CFI et/ou le serveur Sauv@mer.
- A tout sauveteur possédant une attestation qui prouve ce statut (adhésion à une association de sauvetage, diplôme...) ainsi qu'un certificat médical.

Les mineurs âgés de minimum 16 ans peuvent participer à condition de présenter une autorisation parentale.

### Article 2 : Epreuves

La compétition dénommée « Triathlon des sauveteurs » comprend 2 épreuves distinctes : une épreuve au format « sprint » (S) et une épreuve dite « longue distance » (LD).

L'épreuve sprint ne peut-être courue qu'en individuel.

L'épreuve LD peut être courue en individuel ou bien en équipe de 3 (sous la forme d'un relais).

Chaque épreuve consiste en la succession et l'enchaînement des 3 disciplines suivantes

- nage avec palmes (*voir article 6 sur le matériel*)
- rescue-board (planche de sauvetage)
- course à pieds

Chaque discipline est séparée des autres par une portion dite « de transition »

### Article 3 : Distances

Epreuve	Départ	Nage	Transition 1	Rescueboard	Transition 2	Course à pieds	Total
<b>Sprint</b>	Dans l'eau	<b>300 m</b>	50 m	<b>400 m</b>	30 m	<b>1 km</b>	1780 m
<b>LD</b>	Plage	<b>1 km</b>	50 m	<b>1,5 km</b>	20 m	<b>3 km</b>	5580 m

### Article 4 : Catégories et classement

- Epreuve « sprint » (en individuel uniquement) :

- classement féminin

- classement masculin

- Epreuve « longue distance » :

- en individuel : classement féminin et classement masculin

- en relais : classement féminin, masculin et mixte

Une équipe est dite « mixte » dès lors qu'1 ou 2 participante(s) sont membres de l'équipe.

- Challenge « super sauveteur » (ouvert en individuel uniquement aux coureurs ayant participé à l'épreuve sprint et à l'épreuve longue distance)

- classement féminin

- classement masculin

**ATTENTION : il n'est pas possible de s'inscrire à l'épreuve LD en individuel et en relais.**

## Article 5 : Déroulement

- Echauffement :

Les participants ont la possibilité de s'échauffer dans les zones identifiées sur le site de la course.

L'appel de la course sera fait 15 minutes avant l'heure de départ indiquée. L'échauffement dans l'eau pourra être poursuivi durant ce laps de temps au niveau de la zone de départ.

**Sprint** : l'échauffement en courant pourra se faire de l'arrivée jusqu'à la zone de transition 2 pour y déposer le matériel de course à pieds (chaussures running a minima) pour ensuite s'échauffer dans l'eau au niveau du ponton de départ.

**LD** : L'ensemble de l'échauffement pourra s'effectuer au niveau du départ (plage principale)

- Départ :

Le départ de la course sera donné à l'heure indiquée par un juge désigné à cet effet au moyen d'un coup de sifflet :

- **Sprint** : départ sauté ou plongé depuis le ponton de départ

- **LD** : départ sauté ou plongé depuis le ponton de départ (l'organisation se réserve le droit de lancer le départ de la plage)

- Séries :

**Sprint** : Au-delà de 12 inscrits par catégorie (voir article 4) des phases qualificatives auront lieu avant la phase finale selon le tableau suivant (sous réserve de modifications) :

Le mode de qualification dépendra du nombre d'inscrit et sera, par conséquent, dévoilé plus tard.

**Longue distance** : L'épreuve longue distance se tiendra sous la forme d'une seule course (avec des départs échelonnés), le classement sera donc directement réalisé au temps.

Le format définitif retenu pour ces 2 épreuves sera arrêté quelques jours avant le triathlon et sera communiqué par voie de mail et/ou via la page Facebook de l'évènement.

- Arrivée :

L'arrivée des 2 épreuves se fera au même endroit.

## Article 6 : Matériel

Le matériel obligatoire/autorisé/interdit est précisé ci-après et est valable pour toutes les épreuves quel que soit le format retenu.

L'organisation fournit : bonnet de bain (conservé par tous les participants).

Pour toute difficulté rencontrée, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'organisation au 06.84.59.43.00

	<b>Courte Distance</b>	<b>Longue Distance</b>
Annulation natation	≤ 12°C	≤ 12°C
Combinaison obligatoire	≤ 16°C	≤ 16°C
Combinaison interdite	≥ 24°C	≥ 24°C

	<b>Obligatoire/minimum</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Interdit</b>
<b>NAP</b>	Maillot de bain	Palmes en plastique ou caoutchouc (chaussantes ou réglables)	Mono palme
	Bonnet de bain	Combinaison/shorty (selon tableau ci-dessus)	Palmes en matériaux composites (carbone, fibre de verre)
		Lunettes, masque, tuba	Palmes dont la voilure dépasse 50 cm
		Chaussons/bottillons	Gants ou matériels recouvrant les mains
<b>RB</b>	Maillot de bain	Combinaison/shorty (selon tableau ci-dessus)	Idem NAP
	Bonnet de bain	Chaussons/bottillons	Tout matériel de propulsion autre que les membres supérieurs
			Planche de surf

	Rescue-board dédié au sauvetage (avec saisines)		
<b>CAP</b>	Maillot de bain ou short	Effets vestimentaires de running	Lecteur MP3 et tout matériel électronique autre que la montre
	Tee-shirt avec dossard visible (ventre)	Chaussettes	
	Chaussures de running	Lunettes de soleil	
	Dossard visible	Casquette/bob/chapeau	

**A noter : les rescues boards sont fournis par l'organisation**

### **Article 7 : Transitions**

Des zones de transition sont mises en place sur le parcours de chaque épreuve. Celles-ci sont identifiées sur les plans de parcours et seront matérialisées au sol par des cônes.

Tout matériel/vêtement retiré ou rajouté au long de l'épreuve ne pourra l'être que dans les zones de transition identifiées. Chaque coureur/équipe aura à sa disposition des caisses attribuées et numérotées dans les zones de transition.

Les rescue-boards seront déposés délicatement à proximité des caisses dédiées avec la dérive vers le ciel.

À la sortie des zones de transition le concurrent devra être dans la tenue conforme au précédent tableau en fonction de la discipline enchaînée.

Le contact physique entre membres d'une même équipe de relais ne peut se faire que dans les zones de transition.

### **Article 8 : Pénalités/Exclusion**

L'organisation, à travers les juges présents tout au long du parcours se réserve le droit d'attribuer des pénalités (qui prendront la forme d'un aller-retour supplémentaire équivalent à environ 10% de la distance de course à pieds soit 100m pour le sprint et 300m pour le LD) dès lors qu'un concurrent ne

respecte pas le présent règlement ou qu'un comportement inadapté est observé durant la course (manque de fair-play, triche,...).

L'exclusion d'un concurrent ne sera prononcée qu'en cas de faute grave ou de comportement incompatible avec les valeurs portées par la SNSM (détérioration volontaire de matériel, insulte,...).

## **Article 9 : Sécurité**

La sécurité terrestre et aquatique est assurée par les membres du CFI SNSM Orléans.

## **Article 10 : Règlement**

Le présent règlement ne pourra faire l'objet d'adaptations ou modifications qu'après accord des membres de l'organisation en respectant les règles de sécurité, d'équité et d'éthique sportives tout en garantissant l'intégrité physique et morale des participants.

## **Article 11 : Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **Article 12 : Ethique**

En validant son inscription, chaque participant, bénévole ou membre de l'organisation affirme avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et affirme se conformer aux valeurs suivantes :

- ✓ Le respect des autres  
*Soi-même (pas de tricherie) ainsi que les bénévoles, les coureurs et la population présente.*
- ✓ Le respect de l'environnement  
*Respecter la faune, la flore et le site en lui-même, ne jeter aucun débris dans un espace non prévu à cet effet, ne pas dégrader la nature ou les installations.*

## **Article 13 : Assurances**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile organisateur pour la durée de l'événement. Les bénéficiaires sont la collectivité, ses représentants légaux ou statutaires, ses préposés, membres ou adhérents et les aides bénévoles. Cette assurance couvre les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels consécutifs, l'intoxication alimentaire, les dommages aux biens des participants. Il est conseillé à chaque participant de se prémunir d'une assurance individuelle accident.